Réf. Farde e-Assemblées : 2688075

N° OJ : **97**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Asbl Moussem.- Subside : 900,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que cette demande s'inscrit dans le cadre du projet « Q(ee)R Codes – New Boundaries BXL 1000 » de l'artiste Anna Raimondo;

Considérant que ce projet artistique explore, à travers des portraits sonores et des balades urbaines, les expériences vécues par les femmes, les personnes trans, queer et non binaires dans l'espace public bruxellois ;

Considérant que ces balades favorisent la réappropriation inclusive de l'espace public, encouragent le dialogue autour des questions de genre et de diversité et mettent en lumière la pluralité des identités et des vécus urbains ;

Considérant que ces activités participent à la valorisation de l'art dans l'espace public, à la sensibilisation du public à l'égalité et à l'inclusion, et contribuent à la démocratisation de l'accès à la culture ;

Considérant qu'une inauguration a été organisée en mars 2025 ;

Considérant que le montant sollicité vise à couvrir l'organisation générale et la coordination administrative liées à l'inauguration ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :
Le principe d'octroyer un subside de 900,00 EUR à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2025 à l'asbl Moussem (n° BCE BE 0473.364.948) pour le projet sonore participatif dans l'espace public de l'artiste Anna Raimondo (Q(ee)R Codes New Boundaries BXL 1000) est approuvé.

Article 2 :
La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)